



COMMISSION EUROPEENNE



GROUPE DES ETATS ACP

Doc Cos 13.02Rev4 Fch

**CADRE D'ACTION  
POUR LE PARTENARIAT  
UNION EUROPEENNE – AFRIQUE  
SUR LE COTON**

Février 2010

## SOMMAIRE

<b>Acronymes</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Objectifs du Partenariat</b> .....	<b>7</b>
<b>3. Axes stratégiques</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Catégories de besoins d'appui</b> .....	<b>8</b>
<b>5. Vocation du Partenariat</b> .....	<b>9</b>
<b>6. Principes du cadre d'action</b> .....	<b>9</b>
6.1. Une élaboration participative et une large appropriation.....	9
6.2. Un respect de la « règle des 3 C » : Cohérence, complémentarité, coordination.....	9
6.3. Une meilleure cohérence avec la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement .....	10
6.4. Une promotion de l'approche régionale .....	10
6.5. Une répartition géographique des appuis.....	10
<b>7. Rôle du programme AAACP</b> .....	<b>11</b>
<b>8. Durée du cadre d'action</b> .....	<b>11</b>
<b>9. Suivi-évaluation du cadre d'action</b> .....	<b>11</b>
<b>10. Financement à prévoir pour la mise en œuvre du cadre d'action</b> .....	<b>11</b>
<b>11. Présentation du cadre d'action</b> .....	<b>12</b>
11.1. Remarques.....	12
11.2. Cadre d'action pour le Partenariat UE-Afrique sur le coton– Vue agrégée selon le cadre logique .....	14
11.3. Cadre d'action pour le Partenariat UE-Afrique sur le coton – Vue selon les axes stratégiques.....	16
<b>Annexe 1 - Additionnalité du Cadre d'action par rapport aux appuis spécifiques au coton, déjà apportés, en cours ou programmés</b> .....	<b>25</b>
<b>Annexe 2 Aperçu général des principaux domaines du Plan d'action actuel UE-Afrique sur le coton</b> .....	<b>38</b>

## Acronymes

AAACP	All ACP Agricultural Commodities Programme (Programme tous ACP relatif aux produits de Base Agricoles)
ACA	Association Cotonnière Africaine
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
ACTIF	African Cotton & Textile Industries Federation
AFD	Agence Française de Développement
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton au Bénin
AICB	Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina Faso
AOC	Afrique Occidentale et Centrale
APE	Accord(s) de Partenariat Economique
AProCA	Association des Producteurs de Coton Africains
BAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
C4	Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad (groupe coton à l'OMC)
CAADP	Comprehensive Africa Agriculture Development Programme
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CCIC/ICAC	Comité Consultatif International du Coton
CDE	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CE	Commission européenne
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale
CEP	Champs Ecoles des Producteurs
CERTIFEX	Centre de recherche et de formation pour l'Industrie textile (Ségou/Mali)
CFC	Fonds commun pour les produits de base
CGIAR	Groupe consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
CMRG	Centre de gestion des risques de la Banque Mondiale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COS-coton	Comité d'Orientation et de Suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton
Coton GM	Coton Génétiquement Modifié
DCE	Délégation de la Commission Européenne
EAC	East African Community
EAF	Exploitation Agricole Familiale

FAO	Food and Agriculture Organisation
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire / Ministère des Affaires étrangères et européennes, France
IDEAS	International trade, Development, Economic governance, Advisory Services
INS	Institut National de Statistique
INTERCOTON	Interprofession du Coton en Côte d'Ivoire
IPC	Interprofession du Coton au Mali
IR	Institution Régionale
ITC	International Trade Centre
NCCS	National Cotton chain stakeholders
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OI	Organisation internationale
OP	Organisation de Producteur
OR	Organisation Régionale
PAC	Politique Agricole Commune
PAU	Politique Agricole
PACOTA	Projet d'Appui à la Commercialisation des produits du Textile Artisanal au Burkina
PADYP	Programme d'appui aux dynamiques productives en zones cotonnières (AFD/Bénin)
PAFFIC	Programme d'Appui Financier à la Filière Coton (CE/Burkina Faso, Mali)
PAFICOT	Projet multinational d'Appui à la Filière Coton Textile (BAD/UEMOA, Pays du C4)
PARFC	Projet d'Appui à la Réforme du secteur Cotonnier (BM / Bénin)
PASAOP	Projet d'Appui aux Services Agricoles et à l'Organisation Paysanne (BM/Mali)
PASE	Projet de renforcement de la gouvernance de la filière coton dans le cadre de la réforme institutionnelle, et d'amélioration de la productivité et durabilité des exploitations (Mali/AFD)
PED	Pays En Développement
PIR	Programme Indicatif Régional
PMA	Pays les Moins Avancés
PPP	Partenariat Public Privé
PRASAC	Pôle régional de recherche appliquée au développement de systèmes agricoles d'Afrique centrale
PROPAC	Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale
PRCC	Projet sous-régional d'appui au développement du coton équitable et bio-équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre
PSAOP	Projet de services agricoles et de développement d'organisations de producteurs (BM/Tchad)
RCCS	Regional Cotton chain stakeholders

---

ROPPA	Réseau des Organisations paysannes et des producteurs agricoles
SACAU	Southern African Confederation of Agricultural Unions
SADC	Southern African Development Community (Communauté de Développement de l'Afrique Australe)
SIAR	Système d'Information Agricole Régional
SIDA	Swedish <i>International Development</i> Cooperation Agency
SIRC	Système d'Information Régionale sur le Coton
SODECO	Société de Développement du Coton (Bénin/ ex. SONAPRA)
SONAPRA	Société nationale pour la promotion agricole (Bénin)
UA	Union Africaine
UdC	Université du coton
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WACIP	West Africa Cotton Improvement Program

## 1. Introduction

Une évaluation externe du Partenariat UE-Afrique sur le coton a été menée pour tirer les leçons de sa mise en œuvre en vue de l'améliorer. Un atelier de restitution a été organisé le 19 mars 2009 (Maison ACP, Bruxelles) pour discuter des conclusions et recommandations, en présence des parties prenantes (représentants du COS-coton, CE, Etats membres, Secrétariat ACP et pays membres, Ols du programme AAACP....). Les principales conclusions de l'atelier ont été soumises à discussion lors de la 12<sup>ème</sup> réunion du COS-coton du 20 mars 2009 (Maison ACP, Bruxelles) qui a décidé de réviser le plan d'action du partenariat suite à l'évaluation. **Les points suivants ont été retenus :**

### Concernant le plan d'action coton

- La réaffirmation unanime de la pertinence du Partenariat UE-Afrique sur le coton, la spécificité coton dans le programme tous ACP sur les produits de base (All ACP Agricultural Commodities Programme – AAACP) et de la nécessité de le poursuivre en l'adaptant à son contexte actuel.
- La réaffirmation du rôle central de l'appui au coton, mais en le replaçant dans le cadre de l'Exploitation Agricole Familiale (EAF) en vue de maintenir l'équilibre coton – céréales - autres vivriers) et de préserver également un équilibre entre revenus liés au coton et sécurité alimentaire. C'est tout l'enjeu que l'appui à la diversification doit favoriser.
- L'élaboration d'un cadre d'action qui remplacera le plan d'action. En partant du plan d'action, le COS-Coton doit légitimer un nouveau cadre tenant compte des attentes actuelles des acteurs et partenaires des filières cotonnières africaines non seulement au niveau des pays africains mais aussi au niveau des pays européens.
- Une prise en compte des instruments de politique agricole/sécurité alimentaire,

Une prise en compte du volet "commercial (OMC", politiques agricoles/sécurité alimentaire ....), en complément du volet "développement" du partenariat

### « Plan d'action » versus « Cadre d'action »

- Lors de la 13<sup>ème</sup> réunion du COS-coton, du 6 juillet 2009, il a été décidé qu'il était plus approprié d'utiliser l'expression « cadre d'action » en lieu et place de ce qui a été nommé jusqu'ici « Plan d'action » du Partenariat UE-Afrique sur le coton. En effet, le cadre d'action se veut être un cadre permettant d'englober des stratégies régionales et nationales sur le coton qui sont alors mises en œuvre à travers des plans d'actions.

### Les recommandations ci-dessous sont à souligner :

- Vu l'importance relative du coton, nettement plus forte dans les économies nationales des pays AOC par rapport à l'Afrique de l'Est/Australe, l'affectation des ressources restera majoritairement sur les pays AOC concernés, toutefois en veillant à une répartition plus équitable, en fonction des besoins, entre l'Afrique de l'Est/Australe et l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Le cadre d'action du Partenariat UE-Afrique sur le coton doit tenir compte de l'existant, notamment des stratégies existantes et/ou en cours d'élaboration dans le cadre du Programme AAACP, et, des appuis spécifiques au coton (appuis CE-Etats membres, autres bailleurs, instances régionales, Fonds BOAD, Etat, Privé...). Il devra intégrer également les appuis indirects et cadres de politiques (politiques agricoles, énergétique, technologie-recherche).
- L'amélioration des capacités des principaux acteurs (définition de stratégies, implication dans la recherche-vulgarisation, commercialisation...), en particuliers des producteurs.

- La nécessité de définir des objectifs/résultats/activités réalistes pour ne pas décourager les acteurs, en particulier les producteurs.

–

#### Concernant l'évolution du COS-Coton :

- a. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de décentraliser mais pas de délocaliser le COS-coton.
- b. Le COS doit garder son ancrage sur Bruxelles où le pilotage du cadre d'action doit y être plus affirmé (comité de concertation.....).
- c. Une coordination spécifique forte doit être développée avec l'Afrique de l'Ouest/Centrale. Un ancrage idéal pour cette coordination semble être le Burkina Faso (proximité UEMOA, BOAD, acteurs du coton).
- d. Cependant, une coordination spécifique doit aussi être assurée avec l'Afrique de l'Est/Australe.

Le nouveau cadrage institutionnel du COS-coton devrait aussi intégrer l'information plus large au niveau des groupes de réflexion existant sur le financement des filières (PROBA, groupes ACP...).

La présente note a pour but d'élaborer une proposition d'un cadre d'action. Ce cadre est proposé pour l'ensemble des pays africains producteurs de coton. A ce titre, il recouvre autant l'Afrique de l'Est/Australe que l'Afrique de l'Ouest/Centrale. Il faut aussi souligner que la durée du Cadre d'action et du COS va au-delà de la durée limitée du *Programme tous ACP relatif aux produits de bases agricoles (AACCP)*.

Complémentairement, une seconde note (Doc 13.03) porte sur les modalités de déconcentration du COS-coton.

## 2. Objectifs du Partenariat

Le document de synthèse du Forum de Paris ne mentionne pas explicitement d'objectif global pour le cadre d'action, et ne présente pas de cadre logique qui permettrait d'en saisir la logique interne. Cependant, il indique clairement que le cadre d'action qui en est issu se situe dans l'objectif de lutte contre la pauvreté, pierre angulaire de la politique de coopération de l'Union européenne.

L'objectif global, tel qu'il se déduit a été énoncé comme suit par la mission d'évaluation: **l'amélioration de façon durable de la compétitivité, de la valeur ajoutée, et de la viabilité des filières cotonnières africaines, de façon à en maximiser l'impact sur le revenu des producteurs.**

Il est proposé de faire de cet objectif, **l'objectif spécifique** du Cadre d'action en remplaçant le terme « maximiser » par « optimiser ». Dans le contexte des filières cotonnières africaines, « optimiser », c'est-à-dire « tirer le meilleur parti possible de.. » semble plus approprié, d'autant que le producteur cherche davantage à sécuriser un profit qu'à le maximiser.

L'objectif global du cadre d'action serait de « **contribuer au développement de l'agriculture et à la lutte contre la pauvreté dans les zones cotonnières africaines** ». Alors que l'agriculture est remise au centre de la lutte contre la pauvreté et du développement durable des PED et PMA, il paraît important de faire le lien entre les systèmes cotonniers (coton+cultures vivrières), l'agriculture et la lutte contre la pauvreté.

Au niveau des deux aspects du cadre d'action, cet objectif du partenariat implique:

- Pour le volet "Commerce" (domaine1), des relations commerciales plus équitables dans le cadre de l'Agenda de Doha pour le Développement.
- Pour le volet "Développement" (domaines 2 à 7), le renforcement de la compétitivité du coton africain et une diminution de la vulnérabilité des filières.

### 3. Axes stratégiques

Compte tenu de ces objectifs (global et spécifique), six principaux axes stratégiques d'intervention peuvent être identifiés: Le tableau suivant compare les axes stratégiques proposés pour le cadre d'action avec ceux du plan d'action actuel.

N°	Axes stratégiques du cadre d'action	N°	Axes stratégiques du plan d'action <sup>1</sup>
1	Amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton	2	Stratégies nationales et régionales
2	Amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficacité	3	Politiques et institutions
3	L'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières africaines		
3.A	Amélioration des facteurs externes de la compétitivité des filières cotonnières par la réduction des soutiens au coton des pays producteurs développés et une amélioration des règles d'accès aux marchés	1	Commerce international
3.B	Amélioration des facteurs internes de la compétitivité des filières cotonnières par l'accès au commerce, l'appui à l'innovation technologique et à l'amélioration de la productivité	4	Innovations technologiques
4	Réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières	5	Gestion des risques et finances
5	Accroissement de la valeur ajoutée générée par les filières cotonnières	6	Intégration dans la chaîne
6	Renforcement, efficacité et efficacité de la coordination au niveau international, régional et national	7	Coordination

### 4. Catégories de besoins d'appui

Deux catégories de besoins d'appui peuvent être distinguées :

- D'une part, la poursuite d'un appui spécifique aux filières coton, centré sur la mise au point et le transfert d'innovations technologiques ainsi que sur l'efficacité et l'organisation des filières cotonnières, autour de thèmes tels que: la réflexion stratégique sur l'organisation des filières, le développement d'une recherche plus efficace et connectée en réseau, la poursuite du renforcement des capacités des différentes familles professionnelles, le développement des mécanismes de concertation au sein des filières, le développement des mécanismes de gestion du risque prix, l'appui à la diversification dans le

<sup>1</sup> Une description de ces axes stratégiques est donnée en annexe 2

système coton, en recherchant de nouveaux équilibres coton - céréales- autres vivriers tout en préservant l'équilibre entre revenus liés au coton et sécurité alimentaire.

- D'autre part, un appui destiné à faciliter la reconversion des producteurs et des zones cotonnières marginalisés : appui à la diversification et à l'organisation de filières alternatives, conseil à l'exploitation agricole familiale, désenclavement, mise en place de systèmes alternatifs d'accès aux intrants.

## 5. Vocation du Partenariat

Dans ce schéma, le Partenariat aura pour vocation à la fois:

- de concevoir et de mettre en place, dans le cadre d'action, les appuis du premier type, spécifiques au coton.
- de s'assurer que les appuis du second type, qui ne sont pas spécifiques au coton mais plutôt aux zones cotonnières, soient disponibles; ces appuis devront être des appuis dans la durée.

## 6. Principes du cadre d'action

Le cadre d'action tient compte de plusieurs principes.

### 6.1. Une élaboration participative et une large appropriation

Le cadre d'action doit permettre de légitimer un nouveau cadre d'actions tenant mieux compte des attentes des acteurs et partenaires des filières cotonnières africaines non seulement au niveau des pays africains mais aussi au niveau des pays européens. Pour ce faire, il est nécessaire que tous les membres du COS-coton s'impliquent dans l'élaboration du cadre d'action et se l'approprient.

### 6.2. Un respect de la « règle des 3 C » : Cohérence, complémentarité, coordination

Le travail de recensement des appuis spécifiques au coton africain effectué par le COS-coton<sup>2</sup> va dans le sens d'une recherche d'une plus forte cohérence et complémentarité entre tous les appuis de financeurs divers : CE, Etat membres UE, coopération bilatérale hors UE, agences multilatérales, agences régionales).

C'est pourquoi, il serait opportun d'envisager, dans un second temps, un partage plus large du cadre d'action avec les parties prenantes importantes et partenaires potentiels externes au COS-coton, tant au niveau national (Ministères concernés, interprofessions, délégations CE...), régional (BAD<sup>3</sup>, BOAD, CORAF, PRASAC, WACIP...), qu'international (OIs, acteurs de la coopération Sud-Sud). Notons que l'implication des OIs<sup>4</sup> est déjà légitimée par leur implication dans la mise en œuvre du volet coton du programme AAACP. Cependant, il faut également veiller à ce que les autres appuis spécifiques au coton apportés par ces OIs, en dehors du programme AAACP, restent en cohérence avec le Cadre d'action.

En matière de coordination, le COS-coton devrait également veiller à atteindre et conserver durablement une relation étroite entre le cadre d'action et :

- Au niveau régional, les stratégies régionales : future stratégie Coton Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) et « Regional strategy for cotton-to-clothing value chain » / COMESA).
- Au niveau national, les principaux acteurs institutionnels et privés des filières cotonnières en relation avec les stratégies nationales coton.
- Au niveau international, l'OMC via le groupe coton, le Cotton club et le CCIC / ICAC.

De plus, à la fois dans un souci de cohérence et de coordination, le COS-coton devrait davantage développer des relations étroites avec des instances telles que le groupe PROBA, les groupes de travail APE, le CGIAR,...

<sup>2</sup> Voir en particulier le document : « Mise à jour du Partenariat UE – Afrique sur le coton, Mai 2009 ».

<sup>3</sup> En particulier le projet BAD/UEMOA

<sup>4</sup> BM, ITC, FAO, CNUCED/UNCTAD, CFC

et intégrer des cadres de politique agricole importants tels que, au niveau régional, la PAU (l'UEMOA), en convergence avec la politique agricole commune (ECOWAP) de la CEDEAO, la stratégie agricole commune des Etats membres de la CEEAC et, au niveau continental, de la politique agricole africaine, le CAADP (UA / NEPAD).

### **6.3. Une meilleure cohérence avec la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement**

*Il convient de rappeler quelques uns de principaux engagements de la déclaration de Paris qui sont également au cœur du Cadre d'action:*

- i. Renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances, par exemple).
- ii. Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités.
- iii. Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité.

Dans le contexte du Cadre d'action, la poursuite du travail sur les stratégies cotonnière et la définition de leur cadre opérationnel, de même que le souci de d'une complémentarité des interventions des donateurs est en cohérence avec la déclaration de Paris.

Il en est de même pour ce qui concerne la gestion des ressources axée sur les résultats, prônée par la déclaration de Paris.

### **6.4. Une promotion de l'approche régionale**

Il est recommandé que le cadre vise en particulier à favoriser les synergies régionales dans les domaines où l'approche régionale apporte une valeur ajoutée certaine, c'est-à-dire notamment: l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires des filières, la sélection variétale, la recherche adaptative et l'innovation technologique, le classement et le développement de normes de qualité de la fibre, la formation de haut niveau. La coopération régionale dans ces différents domaines apparaît en effet particulièrement souhaitable, et le cadre d'action révisé devrait pouvoir la faciliter.

### **6.5 Une répartition géographique des appuis**

Le cadre d'action continue à être centré sur les filières d'Afrique de l'Ouest et du Centre, où les besoins d'appui sont multiformes, particulièrement importants et urgents, compte tenu de la crise des filières. Il doit cependant être plus ouvert aux filières d'Afrique de l'Est et Australe, où certains besoins, même s'ils n'ont guère été exprimés par le passé, faute de connaissance suffisante du Partenariat, n'en sont pas moins réels:

- appui à l'élaboration de stratégies: ce type d'appui a été programmé dans le cadre du programme AAACP. Il s'est déjà concrétisé, en juin 2009, par l'adoption d'une stratégie régionale coton au niveau de la COMESA :« Regional strategy for cotton-to-clothing value chain »<sup>5</sup>. L'existence de cette stratégie permettra de mieux mettre en cohérence les appuis que pourra apporter le Cadre d'action.
- appui au développement de marchés de niches (bio, équitable, Made in Africa...): de tels appuis existent déjà mais méritent d'être poursuivis.
- échanges avec les filières ouest-africaines et centrales et mise en réseau des centres de recherche: les interlocuteurs rencontrés en Afrique de l'Est se sont déclarés intéressés par de tels échanges, qui pourraient être mutuellement profitables étant données les différences d'approche et de performances.
- appui aux organisations de producteurs: les OP sont actuellement très peu développées, mais pourraient jouer un rôle de contrepoids aux égreneurs dans les filières libéralisées et renforcer ainsi la position des producteurs.

---

<sup>5</sup> Il est prévu que cette stratégie soit prochainement accompagnée d'accords tripartites « COMESA – EAC – SADC).

## 7. Rôle du programme AAACP

Le cadre d'action est en relation étroite avec le programme AAACP, devant jouer un rôle fédérateur. Les fonds dont disposent ce programme sont évidemment insuffisants pour des actions de masse, mais peuvent jouer un rôle particulièrement utile pour:

- améliorer la concertation à l'échelle régionale et inter-régionale (organisation d'ateliers, mise en réseau, fonctionnement des instances de concertation)
- En relation étroite avec la promotion de l'approche régionale, appuyer la réflexion stratégique sur les filières (études, enquêtes, réseau d'information, ateliers) et leur évolution institutionnelle. A ce sujet, il faut souligner l'importance du travail d'appui des Ols aux travaux de concertations sous régionales et inter régionales au niveau de l'espace AOC en vue d'approfondir l'état des lieux, l'actualisation et la finalisation d'une **stratégie coton Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC)**.

Pour pouvoir jouer ce rôle, il y aurait intérêt à ce que les Ols ayant une expertise dans le domaine de l'élaboration de stratégies, continuent à développer des collaborations, à travers le volet stratégie du programme AAACP. Il y a également lieu de s'assurer que les stratégies sont effectivement développées et en place afin de créer les conditions propices à la réussite des soutiens qui suivront.

## 8. Durée du cadre d'action

Il est proposé un délai de 5 ans à partir **de 2010 (date où pourrait débuter le cadre d'action révisé, compte tenu du temps nécessaire à sa finalisation)**. Ce délai apparaît être la durée minimum nécessaire pour poursuivre et achever les principales réformes permettant aux filières cotonnières de fonctionner de façon autonome, sans recours additionnel à des financements spécifiques.

## 9. Suivi-évaluation du cadre d'action

La qualité du suivi et de l'évaluation de cadres d'actions, stratégies, programmes, plan d'actions, projets est encore trop souvent compromise par une insuffisante prise en compte du suivi et de l'évaluation lors de leur conception.

Il est recommandé un suivi semestriel, et une évaluation annuelle interne du cadre d'action par le COS-coton. Une nouvelle évaluation externe du cadre d'action devrait avoir lieu en année 3 ou 4 de sa mise en œuvre, soit en 2012 ou 2013.

En effet, les événements de ces dernières années et leurs impacts sur les filières cotonnières africaines nous ont appris qu'il faut de plus en plus tenir compte, voire anticiper, des contextes changeants. Mais pour suivre et évaluer, faut-il encore disposer d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV) : appropriés, pertinents, mesurables et disponibles. De plus, il faut aborder ces IOV avec pragmatisme, sachant qu'un petit nombre d'IOVs admis par tous est préférable à un grand nombre d'IOVs qui risquent de privilégier l'information au détriment de l'analyse et de la prise de décision en faveur d'actions correctives.

## 10. Financement à prévoir pour la mise en œuvre du cadre d'action

Le financement de la poursuite du Partenariat UE-Afrique sur le coton, à travers la mise en œuvre du cadre d'action (2010-2015) devra être conséquent. Une récente estimation arrêtée à fin avril 2009<sup>6</sup> chiffre à 323 millions

<sup>6</sup> Voir le document de mise à jour relative au Partenariat UE-Afrique sur le coton (mai 2009)

le financement d'appuis spécifique au coton africain par l'UE (CE = 161 millions €, Etats membres = 162 millions €) depuis le début du partenariat). Cela nous donne une idée sur le financement supplémentaire à trouver pour la mise en œuvre du cadre d'action.

Or il est déjà connu que les financements mobilisables pour des appuis spécifiques au coton dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED seront très limités.

Il est proposé qu'une rencontre élargie soit organisée avant la fin de l'année 2010, avec l'ensemble des bailleurs intervenant dans le financement d'appuis au coton africain afin de dégager concrètement des ressources suffisantes pour financer la mise en œuvre du cadre d'action.

A cette occasion, vu les dimensions régionales du cadre d'action, il serait opportun de tirer profit des possibilités de financement existant au niveau régional (fonds BOAD/BAD pour la mise en œuvre de la stratégie coton de l'UEMOA), PIR ...

Cette occasion pourrait également être mise à profit pour considérer les financements de projets/programmes dans les zones cotonnières africaines, non spécifiques au coton et donc non inclus dans le cadre d'action, mais néanmoins nécessaires pour appuyer la reconversion de producteurs et de zones cotonnières marginalisés: (appuis à la diversification et à l'organisation de filières alternatives, conseil à l'exploitation agricole familiale, désenclavement, mise en place de systèmes alternatifs d'accès aux intrants...).

A l'heure où une prise de conscience mondiale souligne l'importance des investissements agricoles dans la lutte contre la pauvreté des PMA, il est nécessaire que le partenariat UE-Afrique sur le coton contribue à canaliser une partie de ces investissements additionnels vers les zones cotonnières d'Afrique, en appui spécifique au coton et à l'exploitation cotonnière.

## 11. Présentation du cadre d'action

### 11.1. Remarques

A ce stade, le cadre d'action ne cherche pas à être exhaustif dans les activités proposées pour éviter de tomber dans un « catalogue d'activité » qu'il serait difficile d'opérationnaliser. Le parti est pris de privilégier la gestion axée sur les résultats (cf. déclaration de Paris, 2005) et de se concentrer d'abord sur des activités prioritaires.

C'est pourquoi le cadre d'action est d'abord présenté sous forme de logique d'intervention en utilisant la matrice du cadre logique.

Ensuite le cadre d'action est présenté selon ses axes stratégiques d'intervention (les résultats du cadre logique constituant les axes d'intervention), en définissant pour chacun des axes les résultats à atteindre, principales activités à mener et responsables pour chaque activité. Comme il s'agit d'un cadre d'action qui révisé le plan d'action actuel, nous avons opté pour une présentation des axes stratégiques comparable (voir tableau du §3).

Enfin, l'annexe 1, reprend pour chacun des axes stratégiques d'intervention du cadre d'action, en regard des résultats attendus et des activités, les actions d'appui spécifique au coton déjà menées, en cours ou programmées <sup>7</sup> dans le cadre du partenariat, en considérant également d'autres interventions que celles financées par l'UE<sup>8</sup>. Notons en particulier que, pour les programmes d'appui importants, leurs composantes ont été réparties pour coller au mieux avec les résultats et activités du cadre d'action visé. Cette présentation devrait permettre d'orienter plus efficacement le cadre d'action vers des appuis complémentaires pertinents..

<sup>7</sup> Chaque activité est accompagnée (colonnes de droite) des pays et périodes concernées de même que les responsables et/ou bailleurs.

<sup>8</sup> L'information disponible sur les activités d'appui spécifique au coton déjà menées, en cours ou programmées dans le cadre du Partenariat, ne prétend pas être exhaustive. Pour l'essentiel, elle est extraite du document de mise à jour relative au partenariat UE-Afrique sur le coton (mai 2009). [www.coton-acp.org/docs/acpue/rapport\\_mise\\_jour\\_partenariat\\_juin\\_09\\_final.pdf](http://www.coton-acp.org/docs/acpue/rapport_mise_jour_partenariat_juin_09_final.pdf)



## 11.2. Cadre d'action pour le Partenariat UE-Afrique sur le coton– Vue agrégée selon le cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global</b>			
L'appui aux filières cotonnières africaines contribue au développement de l'agriculture et à la lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution d'indicateurs de pauvreté et comparaison entre régions cotonnières et non cotonnières</li> <li>- Relations production cotonnière-production vivrière (quantités, valeurs)</li> <li>- Relation production cotonnière – vivrière -sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, INS,...)</li> <li>- Rapports Ols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La règle des 3 C est renforcée</li> <li>- La mise en œuvre des accords de Paris sur l'efficacité de l'aide est plus effective</li> </ul>
<b>Objectif spécifique</b>			
La compétitivité, la valeur ajoutée et la viabilité des filières cotonnières africaines est améliorée en optimisant l'impact sur le revenu des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le producteur, évolution annuelle des revenus du coton et des autres principales catégories de revenus agricoles et non agricoles</li> <li>- Evolution annuelle de la part de marché (en quantité et en valeur) du coton africain sur le marché mondial</li> <li>- Evolution annuelle de la part de la VA créée par le secteur coton dans la VA totale nationale (PIB)</li> <li>- Evolution comparée annuelle du prix payé au producteur et de l'indice A (Cotton Outlook).</li> <li>- Evolution comparée annuelle de la part du prix payé au producteur dans le coût de revient FOB de la fibre et dans son prix FOB de commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, INS, Interprofessions...)</li> <li>- Rapports Ols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des situations de référence sont disponibles ou établies</li> <li>- Appuis davantage orientés vers les filières d'AOC mais une plus grande importance que par le passé sera accordée aux filières d'Afrique de l'Est et Australe</li> <li>- Des appuis non spécifiques au coton, destinés à faciliter la reconversion de producteurs et zones cotonnières sont disponibles sur le long terme.</li> </ul>
<b>Résultats</b>			
I. La capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles stratégies nationales approuvées et mises en œuvre</li> <li>- Fréquence de suivi-évaluation des stratégies</li> <li>- Nombre de stratégies périodiquement actualisées et type de mesures adaptatives décidées et mises en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, INS, Interprofessions...)</li> <li>- Rapports Ols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convergence d'intérêts suffisante et cadres de concertation existant entre les principales parties prenantes du coton, au niveau national, régional et international</li> <li>- Lien assuré avec les APE</li> </ul>
II. L'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficience sont améliorés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type de mesures institutionnelles prises et mises en œuvre</li> <li>- Evolution annuelle des coûts de production des filières (globalement) en relation avec l'évolution des recettes</li> <li>- Nombre de nouvelles interprofessions coton fonctionnelles</li> <li>- Taux de renouvellement des responsables des instances dirigeantes des organisations professionnelles de la filière coton et évolution du niveau de formation</li> <li>- Nombre, type et taux de réussite concernant les formations données à l'Université du Coton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, Interprofessions...)</li> <li>- Enquêtes externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle de l'Etat dans les filières coton est clairement redéfini et effectif</li> <li>- Des réformes foncières prenant en compte les droits fonciers des exploitations familiales sont promulguées et mises en œuvre</li> </ul>
III. La compétitivité des filières cotonnières est renforcée			
III.1. Les soutiens au coton par les pays producteurs développés, qui affectent la compétitivité relative des producteurs africains sont considérablement réduits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du niveau de diminution des soutiens distorsifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports groupe coton ACP/OMC</li> </ul>	Reprise des négociations à l'OMC avec une volonté suffisamment large de garder une spécificité au traitement du dossier coton

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
III.2.1. La compétitivité interne des filières cotonnières est améliorée par l'accroissement de leurs capacités commerciales, de la mise en -marché et de la promotion du coton sur les marchés régionaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux marchés régionaux et internationaux développés + évolution des exportations (volume, valeur)</li> <li>- Evolution des exportations (quantités, valeurs) sur les marchés existants</li> <li>- Nombre d'implication d'organisations impliquées dans les relations commerciales évolution de leur degré de négociation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, Interprofessions...)</li> <li>- Etudes externes</li> </ul>	L'accroissement des capacités prend bien en compte l'amélioration des aptitudes requises pour agir plus efficacement sur les marchés du coton
III.2.2. La compétitivité interne des filières cotonnières est améliorée par l'appui à l'innovation technologique et à l'accroissement de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution annuelle des rendements au champ (coton et vivriers)</li> <li>- Evolution annuelle des taux de rendement à l'égrenage</li> <li>- Evolution désagrégée des coûts de production, en relation avec l'évolution des recettes, pour chaque catégorie d'agent de la filière et par catégorie de coûts</li> <li>- Evolution annuelle de la sous-prime ou surprime des différentes origines africaines de coton, liée à la qualité de la fibre commercialisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, Interprofessions...)</li> <li>- Enquêtes externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un financement adéquat est apporté à une recherche et un conseil agricole plus dynamiques, efficaces et efficients</li> <li>- Etat, régions et bailleurs de fonds financent des infrastructures pour réduire les coûts de production</li> </ul>
IV. La vulnérabilité des filières cotonnières est réduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Indicateur de suivi de l'évolution de la volatilité des prix internationaux du coton et des prix à la production</li> <li>- Au niveau du producteur, évolution annuelle d'indicateurs de sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, Interprofessions...)</li> <li>- Enquêtes externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coton n'est pas isolé de l'Exploitation familiale</li> <li>- Une volonté suffisamment large des donateurs existe pour une mise en commun de fonds d'assurance.</li> </ul>
V. La valeur ajoutée (VA) générée par les filières cotonnières est accrue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de suivi de la VA annuelle générée par la filière coton et de sa répartition entre les différents agents de la filière, y compris les transformateurs locaux de fibre et de graine, en culture conventionnelle (améliorée)</li> <li>- Idem pour les filières coton de diversification vers des marchés de niche (bio, bio-équitable, label Made In Africa,...)</li> <li>- Evolution annuelle, en quantité, valeur et part relative, du coton fibre transformé aux niveaux national, régional et inter régional</li> <li>- Evolution annuelle, en quantité, valeur et part relative des graines transformées aux niveaux national, régional et inter régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports pays (Ministères, Interprofessions...)</li> <li>- Enquêtes externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principaux agents de la filière à commencer par les producteurs et leurs organisations ont une bonne connaissance de leur filière, notamment en termes de chaîne de valeur.</li> <li>- L'Etat, les régions et les bailleurs de fonds améliorent les conditions de viabilité de l'industrie textile (approvisionnement en énergie, transport, protection effective des marchés intérieurs, intégration régionale des marchés...)</li> <li>- Volonté et intérêts convergents de développer des synergies entre les stratégies régionales coton AOC et COMESA</li> </ul>
VI. La coordination au niveau international, régional et national est renforcée, efficiente et efficace	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et nature des consultations faites à ces trois niveaux et suivi des décisions prises ainsi que de leur application</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports du COS-coton</li> <li>- Site internet du COS-coton : <a href="http://www.coton-acp.org">www.coton-acp.org</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convergence d'intérêts suffisante et existence de cadres de concertation entre les principales parties prenantes du coton, (niveaux national, régional et international)</li> <li>- Le COS-coton est décentralisé et opérationnel</li> </ul>

### 11.3. Cadre d'action pour le Partenariat UE-Afrique sur le coton – Vue selon les axes stratégiques

#### 11.3.1. Axe stratégique I – Amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton

Réf.	Résultats attendus	Réf.	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
1.1	Les pays producteurs abordent la question du coton de façon structurée et stratégique, traitant les problèmes de la compétitivité et de la vulnérabilité. Les stratégies sectorielles coton sont bâties sur les initiatives existantes et à venir, dans une approche participative et sont appropriées par l'ensemble des parties prenantes des filières.	1.1.1	Mettre en place des comités nationaux et régionaux (groupes de travail) de consultation sur les stratégies des filières coton: acteurs des filières = N/RCCS (National/regional Cotton chain stakeholders) en cours pour l'élaboration de la stratégie AOC : (2010)	Groupes nationaux / régionaux de travail coton (N <sup>1</sup> /RCCS)	Cos-coton (cellule décentralisée) Ols programme AAACP
		1.1.2	Au vu des évolutions récentes et importantes du contexte dans lequel évoluent les filières cotonnières, actualiser si nécessaire les stratégies nationales déjà adoptées sur le coton et veiller à la cohérence avec les stratégies coton régionales et le cadre d'action coton du Partenariat (2010-2011))		
		1.1.3	En fonction des demandes, définir de nouvelles stratégies sectorielles coton en veillant à ce qu'elles soient opérationnelles et à la cohérence avec les stratégies coton régionales et le cadre d'action coton du Partenariat		
		1.1.4	Mettre en œuvre les stratégies existantes (court, moyen et long termes) Mettre en œuvre les nouvelles stratégies nationales (court, moyen et long termes)	Groupes nationaux de travail coton	CE et autres bailleurs et Ols/AAACP ; appui COS
		1.1.5	Suivre et évaluer annuellement la mise en œuvre des stratégies coton	Groupes nationaux de travail coton	Cos-coton (cellule décentralisée)
		1.1.6	Planifier les futurs appuis (2009-2010)	Groupe nationaux de travail coton	CE et autres bailleurs et Ols/AAACP ; appui COS
1.2	Renforcement des capacités pour soutenir la définition et la mise en œuvre des stratégies coton.	1.2.1	Poursuivre et étendre les coopérations entre l'UE et autres Organisations internationales (cadre du programme AAACP), AFD afin de dégager des moyens pour le renforcement des capacités (→ 2015)	Groupe nationaux de travail coton / CE / Ols (AAACP)	CE, Groupe ACP, Ols et pays membres et institutions régionales intéressés
1.3	Des stratégies régionales sur le coton sont élaborées et intégrées dans les priorités régionales en matière de commerce	1.3.1	Appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale coton au niveau de la COMESA (: "Regional strategy for cotton-to-clothing value chain") (→ 2015)		Ols (programme AACP), COMESA, ACTIF
		1.3.2	Poursuivre et finaliser l'élaboration d'une stratégie coton Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). (2010)	Groupes nationaux de travail coton	Ols, (programme AACP), UEMOA, CEMAC, BOAD, BEAC, COS-coton
		1.3.3	Appuyer la mise en œuvre en œuvre, le suivi-évaluation, et l'actualisation de cette stratégie (2010-2015)	Groupes nationaux de travail coton	Ols, (programme AACP), UEMOA, CEMAC, BOAD, BEAC, COS-coton
		1.3.4	Rechercher des synergies d'appui aux deux stratégies régionales coton (AOC et Est/Australe)	Groupes nationaux de travail coton	Ols, (programme AACP), UEMOA, CEMAC, BOAD, BEAC, COS-coton
		1.3.5	Intégrer ces stratégies nationales dans les priorités régionales en matière de commerce et développement (2009-2010)		+ Groupes de travail ACP

**11.3.2. Axe stratégique II – Amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficience**

Réf.	Résultats attendus	Réf.	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
II.1	Un environnement incitatif stimule/ protège les intérêts des agriculteurs et des compagnies cotonnières sans mettre en danger les efforts de développement des Etats	2.1.1	Créer des mécanismes de coopération public privé avec les interprofessions coton et le renforcer avec celles qui existent (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Mali), Ces mécanismes doivent définir et faire respecter le partage des rôles entre l'Etat et les services publics d'une part, et les acteurs privés de la filière). En particulier, ils doivent permettre aux Etats de remplir correctement leur rôle de régulation - contrôle dans les filières privatisées (2010-2015).	Groupes nationaux de travail coton, Etat	Ols, JITAP, bailleurs au niveau local, Organisations régionales, organisations professionnelles régionales.
		2.1.2	Selon la demande, appuyer la création et le renforcement de nouvelles interprofessions coton nationales chargées de la gestion des filières et de la coordination des acteurs (2010-2015)	Acteurs privés, Etats	Groupes régionaux de travail (cohérence stratégie nationale – régionale)
		2.1.3	Améliorer la fourniture de services publics critiques (niveau national / régional (ex. construction/entretien pistes) ne pouvant relever de la seule responsabilité du secteur privé.	Dialogue acteurs privés – Etat -Bailleurs	Institutions régionales, PIRs...
II.2	Les compagnies cotonnières sont efficaces, gèrent leurs risques et ont des relations bien renforcées avec les producteurs et les clients	2.2.1	Poursuivre la restructuration des compagnies cotonnières défaillantes, y compris la prise en compte de la poursuite de réformes en matière de privatisation/libéralisation de filières cotonnières; (ex. Mali, Cameroun, Bénin, Togo...)	Groupes nationaux de travail coton, banques	institutions financières internationales, bailleurs ayant ligne financement privé
II.3	Capacité renforcée et participation des organisations de producteurs à la prise de décision à travers des dispositions institutionnelles spécifiques	2.3.1	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets de renforcement de capacités des organisations de producteurs déjà financés dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010) <sup>9</sup> .	Organisations nationales de producteurs, Interprofessions nationales	CE, Ols du programme AACP et organisations/institutions régionales, COS-coton
		2.3.2	Appui à la responsabilisation des OP dans la gestion des fonctions critiques : ex. gestion du crédit, formation en conseil agricole, approvisionnement et/ou production de facteurs de production, accès aux services techniques et de gestion, formation et information. (→ 2015)	OP de représentation nationale, organisme de vulgarisation, ONG	OP régionales (AProCA), Centres de recherche agricole, bailleurs, Ols
		2.3.3	Appui à la viabilisation de l'Université du Coton (UdC)	Univ. Polytech. Bobo-Dioulasso, (Burkina), instituts de recherche-formation nationaux, DCE du Burkina	AProCA, partenaires régionaux et internationaux
		2.3.4	Améliorer la base de connaissances et des systèmes d'information sur les filières cotonnières : coton conventionnel, coton GM, coton bio/ équitable, valorisation locale du coton, etc. (→ 2015)	Interprofessions coton, organisations paysannes	Organisations régionales de producteurs, ACA, bailleurs de Fonds, ONG...
		2.3.5	Intensifier les actions d'alphabétisation et leur impact sur les producteurs, également pour faciliter leur appropriation des technologies (voir III.B)	OP Interprofessions coton,	AProCA, ACA, bailleurs de Fonds, ONG...
		2.3.6	Poursuivre la réflexion sur les moyens de faire évoluer les filières cotonnières vers plus de concurrence interne, en veillant à conserver un système de distribution des intrants efficace	Interprofessions coton, organisations paysannes	OR de producteurs, ACA, Bailleurs, ONG...

<sup>9</sup> Voir « Document de mise à jour relative au Partenariat UE-Afrique sur le coton (mai 2009) [http://www.coton-acp.org/docs/acpue/rapport\\_mise\\_jour\\_partenariat\\_juin\\_09\\_final.pdf](http://www.coton-acp.org/docs/acpue/rapport_mise_jour_partenariat_juin_09_final.pdf)

**11.3.3. Axe stratégique III – Renforcement de la compétitivité des filières cotonnières<sup>10</sup>****A. Amélioration de facteurs externes de la compétitivité des filières cotonnières par la réduction des soutiens au coton des pays producteurs développés et l'amélioration des règles d'accès aux marchés**

<i>III.A.1</i>	Une solution efficace et spécifique pour le Coton dans le cadre du Programme de Doha pour le Développement à l'OMC avec des éléments spécifiques sur l'accès aux marchés, les soutiens internes et les subventions aux exportations, et un calendrier précis de mise en œuvre.	<b>3.A.1</b>	Reprise des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le Développement, interrompues depuis juillet 2008, dans l'objectif de trouver une solution spécifique et efficace au dossier coton, satisfaisant toutes les parties concernées. (à partir de 2009)	Gouvernements, principalement les négociateurs commerciaux	Groupe coton ACP à l'OMC, CE, autres appuis internationaux Délégations à l'OMC, réunions bilatérales, CE
<i>III.A.2</i>	Engagement des principaux pays producteurs de coton à entreprendre des réformes concernant les soutiens internes à effet de distorsion.				
<i>III.A.3</i>	Tous les pays développés et les grands pays en développement sont encouragés à suivre les initiatives en faveur d'un accès total au marché, sans quotas ni droits de douane, pour le coton et les produits à base de coton provenant des PMA (ex. initiative « tout sauf les armes », AGOA)				
<i>III.A.4</i>	Déployer des efforts pour développer les marchés régionaux, les politiques et les services de soutien au secteur des produits de base, dans le cadre de l'intégration régionale promue par les négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) ACP-UE et de la coopération au développement qui y est liée. S'assurer que le potentiel des APE est entièrement mis à profit pour soutenir le développement des économies cotonnières.  Améliorer l'accès au marché de l'UE pour le coton et produits à base de coton provenant des pays non PMA (Groupe ACP)	<b>3.A.2</b>	Discussions durant les négociations des APE en fonction des structures de négociation de chaque région de négociation (poursuite en 2010)		Régions ACP de négociation des APE et CE, Groupes de travail régionaux (RCCS)

<sup>10</sup> Tableau purement indicatif car à décider par le groupe coton ACP au niveau de l'OMC

## B. Amélioration des facteurs internes de la compétitivité des filières cotonnières par l'accès au commerce, l'appui à l'innovation technologique et à l'amélioration de la productivité

Réf	Résultats attendus	Réf	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
III.B.1	Les capacités commerciales des filières, de la mise en marché et de la promotion du coton sur les marchés régionaux et internationaux sont accrues	3.B.1.1	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets liés à la commercialisation du coton africain déjà financés dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010).	Organisations nationales de producteurs, égreneurs, Interprofessions nationales	AProCA, ACA, OIs du programme AACP, COS-coton
		3.B.1.2	Renforcer les capacités commerciales des organisations nationales d'égreneurs et de producteurs ainsi que des organisations régionales	OP, égreneurs, Interprofessions nationales	AProCA, ACA, OIs du programme AACP, UEMOA, CEMAC, CEDEAO, COMESA
		3.B.1.3	Améliorer la transparence de l'information au sein de la chaîne de valeur et des marchés et développer des liens avec les pays importateurs de coton	OP, égreneurs, Interprofessions nationales	AProCA, ACA, OIs du programme AACP, UEMOA, CEMAC, CEDEAO, COMESA.
		3.B.1.4	Faciliter la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et régionale au long de la chaîne de valeur avec les pays producteurs de coton :	Organisations nationales de producteurs, égreneurs, Interprofessions nationales	AProCA, ACA, OIs du programme AACP, UEMOA, CEMAC, CEDEAO, COMESA..
III.B.2	Une évolution de la recherche nationale et régionale est appuyée	3.B.2.1	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets liés à l'évolution de la recherche nationale et régionale, déjà financés dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010).	Organisations nationales de producteurs, égreneurs, Interprofessions nationales	AProCA, ACA, OIs du programme AACP, UEMOA, CEMAC, CEDEAO, COMESA.
		3.B.2.2	Renforcer les centres nationaux et régionaux de recherche pour répondre plus efficacement à la demande d'innovation agronomique et de rentabilité financière et économique	Interprofessions nationales Etats, Bailleurs	AProCA, ACA , IR: recherche (CORAF, PRASAC..), UEMOA, CEMAC, CEDEAO, COMESA, Bailleurs
		3.B.2.3	Revaloriser le statut de la recherche et des chercheurs (plan national et régional)	Etats, Bailleurs	Institutions régionales: recherche, UEMOA, CEMAC, CEDEAO, COMESA, Bailleurs
		3.B.2.4	Définir pour la recherche des règles de financement des programmes de recherche et d'appuis financiers et trouver des appuis financiers pour la recherche à financement public	Etats, Bailleurs, Interprofessions nationales	Institutions régionales: recherche, UEMOA, CEDEAO, COMESA..., Bailleurs
		3.B.2.5	Mettre en place de véritables partenariats public-privé (ex. GIE entre instituts et interprofessions) pour accélérer certains résultats de la recherche	Organisations nationales de producteurs, égreneurs, Interprofessions nationales	Institutions régionales: recherche, UEMOA, CEDEAO, COMESA, Bailleurs
III.B.3	La fertilité des sols est améliorée et l'utilisation de pesticides en zones cotonnières est réduite, contribuant ainsi à une production plus durable et plus rémunératrice, le tout avec un risque réduit pour l'environnement et la santé des populations.	3.B.3.1	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets/programmes relatifs à l'amélioration de la fertilité des sols et à la réduction de l'utilisation de pesticides déjà financés dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010)	Organisations nationales de producteurs, Interprofessions nationales	FAO, autres OIs du programme AACP
		3.B.3.2	Favoriser la poursuite de la diffusion des acquis de la recherche, notamment en matière de gestion de la fertilité des sols et de gestion intégrée des nuisibles	OP, Compagnies cotonnières, Instituts	OP régionales, Instituts de recherche, secteur privé

Réf	Résultats attendus	Réf	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
				recherche, vulgarisation, distributeurs d'intrants	
		<b>3.B.3.3</b>	Favoriser la vulgarisation à grand échelle d'investissements, d'appui à l'exploitation familiale et de gestion en matière d'approvisionnement en engrais <sup>11</sup> et autres intrants en privilégiant des de partenariats public-privé (2010-2015)	OP, Compagnies cotonnières, Instituts recherche-vulgarisation (publics- privés), distributeurs d'intrants, Etat	Institutions et Organisations professionnelles régionales, Instituts de recherche, secteur privé, OIs
III.B.4	La mise au point et la diffusion de semences améliorées et adaptées à haut rendement dont la qualité est maintenue contribue à l'amélioration de la productivité du coton et de l'exploitation cotonnière	<b>3.B.4.1</b>	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets/programmes relatifs à l'amélioration variétale déjà financés dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010)	OP, Compagnies cotonnières, Instituts recherche-vulgarisation (publics- privés), distributeurs d'intrants, Etat	Institutions et Organisations professionnelles régionales, Instituts de recherche, secteur privé, OIs
		<b>3.B.4.2</b>	Privilégier une approche régionale en adoptant un système de pôles d'excellence avec une plate-forme de collaboration au sein de laquelle une station régionale met au point des variétés qui seront mises à la disposition des stations nationales de recherche qui réaliseront à leur tour des tests de comportement et d'adaptation avant diffusion. (2010-2015).	Centres de recherche nationaux, Etat, ONG, Bailleurs	Organisations professionnelles régionales, Centres de recherche agricole, bailleurs de fonds organisations internationales
		<b>3.B.4.3</b>	Mettre en œuvre des plans semenciers rigoureux		
III.B.5	Renforcement de capacités pour faciliter des prises de décision concernant le coton GM.	<b>3.B.5.1</b>	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets relatifs au coton GM déjà financés dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010).	OP, Interprofessions nationales	Organisations régionales, OIs
		<b>3.B.5.2</b>	Appuyer la mise en place d'un cadre de biosécurité et de surveillance dans les pays adoptant le coton GM (à partir de 2010)	Gouvernements, secteur privé, agriculteurs	Organisations régionales, OIs
III.B.6	La qualité du coton est promue, depuis la production (jusqu'à un système de classification automatique du coton mis en place dans les pays africains	<b>3.B.6.1</b>	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets/programmes d'amélioration de la qualité du coton, de la production à la commercialisation du coton, financés dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010) (2010)	Interprofessions, Organisations nationales de producteurs, Compagnies cotonnières	ICAC, CFC, autres OIs, UEMOA (programme qualité ;) Instituts de recherche régionaux et internationaux
		<b>3.B.6.2</b>	Mise à niveau des salles de classement et des classeurs	Organisations paysannes, Compagnies cotonnières.	ICAC, CFC, autres OIs
		<b>3.B.6.3</b>	Appuyer le financement de l'équipement des salles de classement en chaîne HVI et assurer le bon fonctionnement du matériel (2010-2011)	Interprofessions, OP, Compagnies cotonnières	ICAC, CFC, autres OIs, UEMOA (programme qualité)
		<b>3.B.6.4</b>	Financer des projets / programmes d'amélioration de la qualité du coton au niveau de la production, commercialisation du coton graine, égrenage, et marketing		ICAC, CFC, autres OIs, UEMOA (programme qualité)

<sup>11</sup> En relation avec la stratégie régionale de promotion des engrais en Afrique de l'Ouest, CEDEAO/ECOWAS

**11.3.4. Axe stratégique IV – Réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières**

	Résultats attendus	Réf.	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
IV.1	Les activités menées dans le domaine de la gestion des risques sont capitalisées	<b>4.1.1</b>	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets/programmes relatifs à la gestion des risques déjà financés dans le cadre du Partenariat et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010).	Interprofessions Etats	Ois (BM/CMRG, AFD,...), DCE
IV.2	Les mécanismes de fixation des prix au producteur tiennent mieux compte de l'évolution des cours internationaux du coton et les performances des filières sont accrues	<b>4.2.1</b>	Poursuivre l'amélioration de ces mécanismes au niveau des filières nationales qui n'y sont pas encore parvenues	Interprofessions Etats	Ois (BM/CMRG, AFD,...), DCE
		<b>4.2.2</b>	Concertation régionale dans le domaine de la fixation des prix afin de minimiser une disparité de fixation de prix non justifiée par les fondamentaux du marché	Interprofessions Etats	Ois (BM/CMRG, AFD,...), banques /organisations régionales, ACA, AProCA
IV.3	L'efficacité et de la transparence des systèmes de gestion du risque prix, maîtrisables par les interprofessions, est améliorée	<b>4.3.1</b>	Evaluation des mécanismes existants, en particulier le fonds de lissage au Burkina Faso et le fonds de soutien de la filière coton au Mali. Capitalisation des expériences et identifier les possibilités et conditions de diffusion de mécanisme de ce type dans d'autres pays cotonniers	Interprofessions Gouvernement	Ois (BM/CMRG, AFD,...) Banques régionales, autorités régionales, Bailleurs, ACA, AProCA
IV.4	Une stratégie de gestion du risque de défaillance de marché pour le coton est effective	<b>4.4.1</b>	En fonction de l'analyse de l'impact des chocs au niveau macroéconomique, et les conséquences sur les économies dépendant de l'exportation du coton, définir la possibilité et les modalités de créer des filets de sécurité (niveau x national – permettant de traiter les chocs et crises « exceptionnels », (2010→)	Interprofessions Gouvernements	Banque Mondiale/CMRG, autres bailleurs, banques régionales, Instances régionales
		<b>4.4.2</b>	Tester la mise en place de tels mécanismes	Interprofessions Gouvernements	BM/CMRG, autres bailleurs, banques régionales, Instances régionales
IV.5	La prise en compte des risques agricoles et sanitaires dans la production de coton est développée	<b>4.5.1</b>	Proposer et tester (projets pilotes) divers mécanismes adaptés d'assurance risque (aléas climatiques, santé.....)	Interprofessions Gouvernements	Banque Mondiale/CMRG, autres Ois et bailleurs, banques régionales, IR
		<b>4.5.2</b>	Sur base de l'évaluation des projets pilotes, proposer et tester des actions de plus grande ampleur à impact élevé	Interprofessions Gouvernements	BM/CMRG, autres Ois et bailleurs, banques/organisations régionales,
IV.6	Les mécanismes d'accès au crédit pour les exploitations cotonnières sont diversifiés	<b>4.6.1</b>	Des accès au crédit pour les exploitations cotonnières sont découplés de la garantie coton (garantie marché fibre, caution solidaire)	Interprofessions Gouvernements	BM/CMRG, autres Ois et bailleurs, banques/organisations régionales,
IV.7	La productivité de l'exploitation cotonnière familiale est améliorée	<b>4.7.1</b>	Capitaliser et identifier les acquis diffusables des projets/programmes relatifs à la diversification/valorisation des cultures vivrières au niveau de l'exploitation cotonnière, pour des projets/programmes déjà financés dans le cadre du Partenariat et par d'autres donateurs sur la période (2004-2010).	Instituts de recherche, vulgarisations nationales, Interprofession, OP, Compagnies cotonnières	Instituts de recherche régionaux et internat., Institutions régionales En relation avec les stratégies régionales coton
		<b>4.7.2</b>	Appuyer le financement de projets / programmes de diversification/valorisation de cultures céréalières et autres cultures vivrières au niveau de l'exploitation cotonnière	Instituts de recherche/ vulgarisation, Interprofession, OP, Compagnies cotonnières	Instituts recherche régionaux/ internat., Institutions régionales. En relation avec stratégies régionales coton

## 11.3.5. Axe stratégique V –. Croissance de la valeur ajoutée générée par les filières cotonnières

Réf.	Résultats attendus	Réf.	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
V.1	Amélioration et extension des activités de textile et confection en Afrique, y compris un appui aux activités artisanales, sur la base de la production de coton locale, dans la perspective de conquérir ainsi à la fois des marchés nationaux/régionaux et international (en utilisant l'outil de diagnostic et d'analyse filière des chaînes de valeur)	5.1.1	Capitaliser les expériences menées ou existantes dans le domaine du textile et de la confection. Evaluer les possibilités et conditions de la viabilité de ce type d'activité. Cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et de financements d'appuis spécifiques au coton d'autres donateurs t intervenants (BAD, CDE...) sur la période (2004-2010) )	Groupes nationaux de travail coton (NCCS)	RCCS, institutions régionales, ACA, AProCA, ACTIF
		5.1.2	L'Etat, les régions et les bailleurs de fonds permettent une amélioration des conditions de viabilité de l'industrie textile (approvisionnement en énergie, transport, protection effective des marchés intérieurs, intégration régionale des marchés...)	Etats, Interprofessions	Organisations régionales (autorités régionales, Banques : BAD, BOAD,...), en collaboration avec les autres institutions, les investisseurs privés, bailleurs
		5.1.3	En relation étroite avec les stratégies coton AOC <sup>12</sup> et COMESA ("Regional strategy for cotton-to-clothing value chain"), appuyer t au plan régional la mise en œuvre de stratégies pour l'investissement dans la transformation du coton et le développement de marchés pour les produits dérivés du coton provenant d'Afrique ; ceci sur la base d'avantages comparatifs et de principes commerciaux (à partir de 2010)	Groupes nationaux de travail coton /NCCS	Organisations régionales (autorités régionales, Banques : BAD, BOAD,...), en collaboration avec les autres institutions, les investisseurs privés, bailleurs, ACTIF
		5.1.4	Une collaboration sur des aspects liés à la transformation textile (de même que pour la transformation de la graine) est favorisée et financée avec la recherche, au niveau national et régional (2010-2015), notamment avec le projet multinational sur la compétitivité du coton (BAD/UEMOA- 2009-2013)	Selon compétences, instituts nationaux et régionaux, centres de technologie de transformation ad	Autorités et Institutions financières régionales et internationales Institutions financières régionales et internationales (SFI, BEI, BAD, BOAD), CDE, secteur privé....
		5.1.5	Développement d'un programme de restructuration pour les compagnies textiles et de confection prometteuses en Afrique, en commençant par l'évaluation, d'un point de vue commercial, des sociétés existantes. (à partir de 2010)	Gouvernement local, interprofessions	Autorités et Institutions financières régionales et internationales Institutions financières régionales et internationales (SFI, BEI, BAD, BOAD), CDE, secteur privé....
		5.1.6	Sur la base d'une analyse de la chaîne de valeurs et d'études de marché, facilitation de la création de nouvelles compagnies textile-confection pour la production de biens à valeur ajoutée, d'un point de vue commercial (2010-2015)		
V.2	Activités viables de transformation d'autres coproduits du coton en utilisant l'outil de diagnostic et d'analyse filière	5.2.1	Capitaliser des expériences menées ou existantes dans ce domaine et évaluer les possibilités et conditions de la viabilité de ce type d'activité. Cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et de financements d'appuis spécifiques au coton d'autres donateurs sur la période (2004-2010)	OP, Interprofessions	Organisations régionales, Ols

<sup>12</sup> Incluant l'agenda coton-textile de l'UEMOA revu et intégré dans la stratégie coton AOC

Réf.	Résultats attendus	Réf.	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
	des chaînes de valeur)	<b>5.2.2</b>	Sur la base d'une analyse de la chaîne de valeurs et d'études de marché, identification et promotion d'investissements dans le domaine de la transformation de la graine, en collaboration avec des partenaires étrangers, et à destination initiale du marché local et sous-régional (2010→ )	Gouvernement local, interprofessions, secteur privé autre	Coopération interprofessionnelle des investisseurs potentiels, CDE, institutions de financement (BEI, BOAD...), organisations d'intégration régionale (ACA, ACTIF.....)
V.3	Poursuite du développement pérenne d'une chaîne de production intégrée de coton biologique, de coton équitable et de type « label » africain (en utilisant l'outil de diagnostic et d'analyse filière des chaînes de valeur)	<b>5.3.1</b>	Capitaliser les expériences menées ou existantes dans ce domaine et évaluer les possibilités et conditions de la viabilité de ce type d'activité. Cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et de financements d'appuis spécifiques au coton d'autres donateurs sur la période (2004-2010).	OP, Interprofessions	Organisations régionales, Ols
		<b>5.3.2</b>	Formation et information des opérateurs africains sur les mécanismes de certification, et sur le marché international et participation aux discussions internationales sur le sujet, (2004-2008)	Idem	ACA, ACTIF, Ois, Helvetas, Max Havelaer....
		<b>5.3.3</b>	Appuyer les initiatives pour faciliter des relations durables entre les revendeurs de textile et les fournisseurs de coton certifié biologique et/ou équitable, labellisé (partenariat public/privé par exemple) ; (2010-2015)	idem	Global Working group "Organic Exchange", Helvetas, Max Havelaer, ACA, CDE, ACTIF,....

**11.3.6. Axe stratégique VI –. Renforcement, efficience et efficacité de la coordination au niveau international, régional et national**

Réf.	Résultats attendus	Réf.	Activités principales et période de mise en œuvre	Responsable (inclus financement)	
				Niveau National	International / Régional
VI.1	Une coordination nationale et régionale du secteur coton est assurée afin de progresser dans la mise en œuvre du Cadre d'action	6.1.1	Poursuite du renforcement de la coopération interprofessionnelle et mise en œuvre des stratégies régionales	Etats, Interprofessions, NCCS	RCCS, COS-coton
		6.1.2	Consolidation de partenariats « public – privé » (à partir de 2010)	Etats, Groupes nationaux de travail coton (NCCS)	RCCS, COS-coton, Bailleurs, Organisations/institutions régionales
		6.1.3	Renforcer la Coordination des bailleurs locaux, en particulier entre les DCE intervenant dans les pays cotonniers) régionaux et internationaux entre eux et avec les N/RCCS et le COS-coton (à partir de 2010).	DCE, Interprofessions, NCCS	RCCS, COS-coton, Bailleurs, Organisations et institutions régionales
VI.2	Des mécanismes de coopération sur le coton/produits de base au niveau régional permettent de mieux coordonner les activités régionales de soutien	6.2.1	Développer et Intensifier les mécanismes de concertation coton dans les négociations APE, développement des marchés et politiques régionales (à partir de 2010)	Gouvernements, Interprofessions, NCCS	RCCS, Organisations régionales, CE
		6.2.2	Développer des mécanismes de concertation coton : recherche, capacités d'innovation technologique, transformation du coton (2010-2015)	Gouvernements, Interprofessions, DCE, NCCS	Réseaux recherche, Organisations régionales en collaboration avec investisseurs privés, RCCS
VI.3	Une coordination internationale de la mise en œuvre du cadre d'action est assurée	6.3.1	Suite à l'évaluation du Partenariat UE-Afrique coton, réformer le fonctionnement du COS, notamment par l'installation d'une cellule régionale décentralisée en Afrique de l'Ouest autre dispositif d'effet équivalent		Bailleurs CE/UE, COS-coton
		6.3.2	Renforcer la participation au CCIC, pour favoriser une communication globale (2010-2015)		CCIC, COS-coton
		6.3.3	Animer un comité de pilotage représentatif des différents intérêts du secteur (au niveau régional et national), pour stimuler, suivre et faire rapport sur la mise en œuvre du cadre d'action, y compris la coopération avec les organisations internationales (2010-2015) N/RCCS ?	NCCS	ACP (gouvernements, acteurs), bailleurs, membres du COS-coton, COS décentralisé, RCCS
VI.4	Stratégie d'information et de Communication	6.4.1	Capitaliser des expériences menées ou existantes dans ce domaine et évaluer les possibilités et conditions de la viabilité de ce type d'activité. Cadre du partenariat UE-Afrique sur le coton et de financements d'appuis spécifiques au coton d'autres donateurs sur la période (2004-2010)	NCCS	COS décentralisé, RCCS
		6.4.2	Développer un système de collecte/diffusion de l'information et de communication adapté aux besoins des acteurs des filières cotonnières		
		6.4.3	Mener une campagne d'information et communication pour sensibiliser des acteurs de la filière sur les activités à mener (2010-15).	OP, Interprofessions, Gouvernements	COS-coton décentralisé

## Annexe 1 - Additionnalité du cadre d'action par rapport aux appuis spécifiques au coton, déjà apportés, en cours ou programmés

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
AS.1 - <a href="#">Axe stratégique I – Amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton</a>					
<a href="#">1.1</a>	<a href="#">1.1.1</a> à <a href="#">1.1.6</a> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'élaboration de stratégie coton nationale</li> <li>- Revue et plan d'action du plan de relance de la filière coton</li> <li>- Analyse et stratégies de développement durable de la filière coton</li>   <li>- Stratégie commune de sortie de crise</li>   <li>- Nouvelle approche globale pour le développement de la filière coton</li> <li>- Réforme sectorielle coton</li> <li>- Appui à l'élaboration d'une politique publique concertée en zone cotonnière (composante PASE II)</li> <li>- Appui à la mise en œuvre de la Feuille de Route pour les réformes de la filière coton</li> <li>- Relance de la filière textile dans le cadre de la stratégie de développement industrielle basée sur la transformation des matières premières locale</li> </ul>	<p>Côte d'Ivoire (2006), Côte d'Ivoire (2008) Burkina Faso (2007)</p> <p>Burkina Faso (2007)</p> <p>Bénin (2008) Mali (2007-09) Mali (2006→)</p> <p>Tchad (2007)</p> <p>Cameroun (2009)</p>	<p>Minagri /Interprofession/ CE Minagri /Interprofession/ CE Ministères (agriculture, économie / finances et commerce) / CE Ministères (agriculture, économie / finances et commerce) / CE</p> <p>AICB / CE Interprofession / CE AFD</p> <p>CE</p> <p>Gouvernement/filière</p>	Si demande N/RCCS, appui : (i) aux cadres de concertation pour la définition de nouvelles stratégies opérationnelles, (ii) à l'actualisation des stratégies existantes, (iii) à la vérification de la cohérence des stratégies nationales avec les stratégies régionales existantes
<a href="#">1.2</a>	<a href="#">1.2.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et fonctionnement des N/RCCS (groupes de travail)</li> </ul>	Régional, national (2009-10)	N/RCCS / CE / Ois (AAACP)	Appui à la coordination
<a href="#">1.3</a>	<a href="#">1.3.1</a> à <a href="#">1.3.5</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la stratégie coton COMESA (« Regional strategy for cotton-to-clothing value chain »)</li> </ul>	Afrique de l'Est et Australe (juin 2009)	COMESA, ACTIF, Ois/AAACP	Appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la stratégie
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'une stratégie coton pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre</li> </ul>	Afrique de l'Ouest et du Centre (finalisation prévue fin 2009)	UEMOA, CEMAC, ACA, AProCA, Ois/AAACP, BAD...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la concertation et à la coordination pour finaliser la stratégie</li> <li>- Appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la stratégie</li> <li>- Forte implication de l'UEMOA</li> </ul>

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
					également membre du COS-coton
					- Appui à la recherche de synergies entre les stratégies régionales - Appui à l'intégration des stratégies nationales dans les priorités régionales en matière de commerce et de développement
<b>AS.2 <u>Axe stratégique II – Amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficience</u></b>					
<a href="#">II.1</a>	<a href="#">2.1.1</a> à <a href="#">2.1.3</a>	<p>2.1.1. - Travaux multiples réalisés au sein de l'OHADA - Amélioration de l'environnement juridique du secteur : conseils juridiques en cas de conflits (composante du PAFFIC)</p> <p>2.1.2 Appui à la formation et au renforcement d'interprofessions coton au niveau national : AIC (notamment cadre projet PARFC) IPC (cadre programme PAFFIC) AICB (Appuis ponctuels) INTERCOTON (Appuis ponctuels) Plate-forme interprofessionnelle de la filière coton / textile / confection (protocole d'accord)</p> <p>2.1.3 Appui multiples au financement de services publics (construction/entretien de pistes cotonnières, magasins de stockage, infrastructures de marchés ruraux ... ;)  - Composante « infrastructures » du PAFICOT</p>	<p>- Afrique (continu) - Burkina Faso (2007-10)</p> <p>- Bénin - Mali (2009) - Burkina Faso (2006) - Côte d'Ivoire (2005) - Cameroun (juin 2009)</p> <p>- Bénin (2002-08) - Burkina Faso (2007-10) - Côte d'Ivoire (2007-08) - Togo (2007-10) - Pays C4 (2009-13)</p>	<p>OHADA DCE</p> <p>BM, DCE DCE AFD DCE</p> <p>DCE DCE DCE DCE BAD/UEMOA</p>	<p>Respect des règles et normes OHADA</p> <p>Faciliter l'appui à la formation d'autres interprofessions coton et à leur renforcement (si demande)</p> <p>A terme, partage de la charge des services publics critiques entre l'Etat, sociétés cotonnières et interprofessions-</p>
<a href="#">II.2</a>	<a href="#">2.2.1</a>	<p>Dans le cadre d'appuis aux réformes des filières coton nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PARFC (dont appui privatisation SONAPRA→SODECO)</li> <li>- PAFFIC (dont appui recapitalisation sociétés défallantes et à la participation des producteurs au capital)</li> <li>- Appui à la « cellule nationale de suivi et de coordination de la filière coton</li> <li>- Appui filière coton (dont appui au paiement d'arriérés aux producteurs...)</li> <li>- PAFFIC (dont appui à la privatisation de la CMDT)</li> <li>- Appui filière coton (participation des producteurs au capital de la nouvelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénin (2002-07)</li> <li>- Burkina Faso (2007-10)</li> <li>- Burkina Faso (2008)</li> <li>- Côte d'Ivoire (2006-10)</li> <li>- Mali (2007-09)</li> <li>- Togo (2008-10)</li> </ul>	<p>BM DCE</p> <p>Allemagne DCE DCE DCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer, si nécessaire, à la poursuite des réformes de filières coton et à la restructuration de sociétés cotonnières, en tirant les leçons (échecs, succès) des expériences antérieures</li> </ul>

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
		SOCOTO) - Prêts pour des programmes industriels (sociétés cotonnières)  Financement d'une usine d'égrenage	Burkina Faso : SOCOMA (2005-), FASOCOTON (en suspens) Sénégal : SODEFITEX (en suspens) Cameroun (2005-)	AFD  AFD  AFD	
	<a href="#">2.3.1</a>	<p>Nombreux appuis au renforcement de capacités de producteurs déjà financés (y inclus ici les appuis aux interprofessions et à ses acteurs):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'AIC (composante du PARFC</li> <li>- Appui à l'AIC</li> <li>- Programme d'appui aux dynamiques productives (PADYP)</li> <li>- Appui technique et financier aux OP de coton</li> <li>- Renforcement des OP du Burkina-Faso</li> <li>- Renforcement des capacités du réseau d'Unions de coopératives (composante PASE II, 2006-)</li> <li>- Appui au développement d'OP (cadre du PASAOP)</li> <li>- Appui au développement d'OP (cadre du PSAOP)</li> <li>- Renforcement des OP (composante du projet « Qualité du coton, diversification et renforcement des OP »)</li> <li>- Appui à la structuration et au renforcement des OP de coton</li> <li>- Appui aux OPA coton</li>   <li>- Appui aux Unions de producteurs de coton</li>   <li>- Renforcement des capacités de représentation et de négociation de l'AProCA (composante du projet FSP-« Approche régionale dans le Partenariat UE-Afrique sur le coton »)</li> <li>- Renforcement des capacités de l'AProCA en matière de négociations (composante du PAFICOT)</li> <li>- Renforcement des capacités des OP à la gestion des intrants (composante du WACIP)</li> <li>- Renforcement des capacités des acteurs des filières coton (Université du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénin ((2002-07)</li> <li>- Bénin (2006)</li> <li>- Bénin (2006-12)</li> <li>- Burkina Faso (2006→)</li> <li>- Burkina Faso (2006→)</li> <li>- Mali (2007-2009)</li>   <li>- Mali (2002-13) ;</li> <li>- Tchad (→2009)</li> <li>- Sénégal (2007-09)</li>   <li>- Togo (2009)</li> <li>- Côte d'Ivoire (2009-10)</li>   <li>- Bénin, Burkina, Mali (2007-12)</li> <li>- AOC (2009→12)</li>   <li>- C4 : Bénin, Burkina, Mali, Tchad (2009-13)</li> <li>- C4 + Sénégal (2007-10)</li>   <li>AOC (2008→)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BM</li> <li>DCE</li> <li>AFD</li> <li>AFD</li> <li>AFD</li> <li>AFD</li>   <li>BM</li> <li>BM</li> <li>DCE</li>   <li>DCE</li> <li>DCE</li>   <li>Pays-Bas</li>   <li>France</li>   <li>BAD/UEMOA</li> <li>USAID</li>   <li>Bailleurs divers</li> </ul>	Les OP et interprofessions restent des structures fragiles et vulnérables. Leur renforcement relève d'une action de longue haleine et nécessite la prise en compte d'un appui dans la durée. Il faudra cependant veiller à capitaliser les actions déjà réalisées, en cours et programmées.

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
		coton de Bobo Dioulasso – Burkina Faso <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités d'organisation des groupes de producteurs (composante du programme « Promotion de la filière en Afrique subsaharienne' »)</li> <li>- Renforcement des capacités des OP de coton (proposé mais restant à approuver dans le cadre du programme AAACP)</li> <li>- Développement des capacités des producteurs (Composante du projet « Amélioration des revenus, l'environnement et la santé des producteurs de coton ») (proposé mais restant à approuver dans le cadre du programme AAACP)</li> <li>- Programme de formation régionale pour les égreneurs (composante du programme WACIP)</li> </ul>	Afrique de l'Ouest et de l'Est (2009-12)  ACP (2009-11)  Afrique de l'Ouest (2010-11)  - C4 + Sénégal (2007-10)	Allemagne  BM/CE  FAO/CE  USAID	
	<a href="#">2.3.2</a> à <a href="#">2.3.6</a>	Activités non encore programmées			Une capitalisation des activités exposées au 2.3.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités et vérifier l'existence d'une capacité d'absorption suffisante de l'aide fournie aux organisations professionnelles
AS.3 <a href="#">Axe stratégique III – Renforcement de la compétitivité des filières cotonnières</a>					
<a href="#">A/ Amélioration de facteurs externes de la compétitivité des filières cotonnières par la réduction des soutiens au coton par les pays producteurs développés</a>					
<a href="#">III.A.1</a> à <a href="#">III.A.4</a>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de négociation du volet coton à l'OMC des pays du C4 / IDEAS</li> <li>- Révision de la PAC pour le coton</li> <li>- Suppression des soutiens directs à l'exportation (mesure partielle n'éliminant qu'une partie des distorsions sur le prix du coton)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C4 (2004-07)</li> <li>- Finalisée en 2008</li> <li>- 2006</li> </ul>	Multi bailleurs  CE Etats-Unis	La poursuite du renforcement des capacités est difficilement envisageable. La reprise des négociations à l'OMC dépend de nombreux facteurs externes que ne peut maîtriser le cadre d'action. S'assurer, dans le cadre des APE ; que le développement des économies cotonnières est bien pris en compte, bien que cette action dépende également de divers facteurs externes au Cadre d'action

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
AS.3 <a href="#">Axe stratégique III –. Renforcement de la compétitivité des filières cotonnières</a>					
<a href="#">B/ Amélioration des facteurs internes de la compétitivité des filières cotonnières par l'accès au commerce, l'appui à l'innovation technologique et à l'amélioration de la productivité</a>					
<a href="#">III.B.1</a>	<a href="#">3.B.1.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide de l'exportateur de coton (Cotton Exporter's Guide)/ AAACP</li> <li>- Renforcement des capacités commerciales, mise en marché, promotion ((en partie sur programme AAACP) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec l'Inde, Chine, Turquie, Bangladesh, Indonésie,</li> <li>- Thaïlande</li> <li>- Autres prévus (programme AAACP)</li> </ul> </li> <li>- Renforcement des capacités de l'AProCA en matière de négociations (composante du projet multinational d'appui à la filière coton)</li> <li>- Construction de relations commerciales durables entre les cotonculteurs, les égreneurs, les négociants de coton et les détaillants (composante du programme « Promotion de la filière en Afrique sub-saharienne' »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACP (2008)</li> <li>- AEA (2006-08), ACTIF</li> <li>- ACA, AProCA (2009-10)</li> <li>- AEA, AOC (2009-10)</li> <li>- Bénin, Burkina, Mali, Tchad (2009-13)</li> <li>- Afrique de l'Ouest et de l'Est (2009-12)</li> </ul>	<p>ITC ITC</p> <p>BAD/UEMOA</p> <p>Allemagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une capitalisation des activités exposées au 3.B.1.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</li> </ul> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité des nouvelles activités</p>
	<a href="#">3.B.1.2</a> et <a href="#">3.B.1.4</a>	Activités non encore programmées			Il s'agira de fortement orienter les activités de ce type vers la demande existante, au niveau régional et international, en tenant compte de son évolution, tant au niveau des marchés conventionnels que des produits de niche
<a href="#">III.B.2</a>	<a href="#">3.B.2.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la recherche et au conseil agricole dans le secteur coton</li> <li>- Appui à l'institut national de la recherche agricole, institut national du coton</li> <li>- Améliorer les liens/synergies entre les instituts de recherche Ouest africains et des Etats-Unis (composante du programme WACIP)</li> <li>- Analyse des systèmes de production du coton et de leurs implications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Côte d'Ivoire (2009-10)</li> <li>- Mozambique (2002-11)</li> <li>- C4 + Sénégal (2007-10)</li> <li>- ACP (2009-11)</li> </ul>	<p>DCE DCE USAID</p> <p>BM/CE</p>	<p>Une capitalisation des activités exposées au 3.B.2.1, en particulier au niveau du projet BAD/UEMOA, sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la</p>

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
		<p>pour les politiques sectorielles et conception de programmes de soutien (cadre du programme AAACP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur la compétitivité et la viabilité écologique de différents systèmes de production</li> <li>- Mise en place d'un cadre de coopération scientifique et régionale entre les 4 instituts de recherche agricole (composante du projet multinational d'appui à la filière coton)</li> <li>- Appui à l'institut de recherche sur le coton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénin (2005)</li> <li>- Bénin, Burkina, Mali, Tchad (2009-13)</li> <li>- Zimbabwe (1998-2005)</li> </ul>	<p>Allemagne</p> <p>BAD/UEMOA</p> <p>DCE</p>	capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience l'impact et la viabilité des nouvelles activités.
	<a href="#">3.B.2.2</a> à <a href="#">3.B.2.5</a>	<p>Activités non encore programmées.</p> <p>L'approche régionale de la recherche (en réseau avec les instituts nationaux de recherche), la revalorisation de la recherche, la recherche de mécanismes de financements pérennes, notamment à travers la mise en place de partenariats forts entre instituts de recherche nationaux - interprofessions et instituts de recherche régionaux (PRASAC, CORAF)- organisations régionales (ex. ACA, AProCa), constituent des thématiques importantes qu'il faut concrétiser</p>			La recherche cotonnière et, plus largement agricole, est un domaine important où beaucoup est à faire et où les effets d'entraînement en termes d'amélioration de la compétitivité interne des filières peuvent être importants.
<a href="#">III.B.3</a>	<a href="#">3.B.3.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination régionale de la lutte phytosanitaire (composante du projet FSP-« Approche régionale dans le Partenariat UE-Afrique sur le coton »)</li> <li>- Bonnes pratiques culturales ; amélioration de l'accès à des intrants de qualité (composantes du programme WACIP)</li> <li>- Conservation et gestion de ressources naturelles : appui technique et organisationnel aux petits producteurs de coton</li> <li>- Conseil à l'exploitation familiale (CEF); appui à l'amont de la filière (approvisionnement et financement des intrants (composantes du PADYP</li> <li>- Appui à la culture attelée</li> <li>- Extension des dispositifs de conseil agricole à l'exploitation ; professionnalisation de l'approvisionnement en intrants vivriers (composantes du projet PASE II)</li> <li>- Développement de services agricoles (composante du PSAOP)</li> <li>- Développement de services agricoles (composante du PASAOP)</li> <li>- Programme sous-régional pour la production intégrée et la gestion des pesticides à travers les champs-écoles</li> <li>- Diversification et production durable dans les systèmes cotonniers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AOC (2009→12)</li> <li>- C4 + Sénégal (2007-10)</li> <li>- Bénin (2007-10)</li> <li>- Bénin (2006-12)</li> <li>- Côte d'Ivoire (2009-10)</li> <li>- Mali (2006→)</li> <li>- Tchad (→2009)</li> <li>- Mali (2002-13)</li> <li>- Bénin, Burkina, Mali, Sénégal, Niger</li> <li>- Burkina, Bénin, Mali</li> </ul>	<p>France</p> <p>USAID</p> <p>Allemagne</p> <p>AFD</p> <p>DCE</p> <p>AFD</p> <p>BM</p> <p>BM</p> <p>FAO</p> <p>FAO/CE</p>	<p>Une capitalisation des activités exposées au 3.B.3.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience l'impact et la viabilité des nouvelles activités.</p>

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui des politiques de gestion intégrée de la production et des nuisibles (GIPN) (Composante du projet « Amélioration des revenus, l'environnement et la santé des producteurs de coton ») (proposé mais reste à approuver dans le cadre du programme AAACP)</li> <li>- Gestion intégrée des pesticides pour la protection des plantes</li> <li>- Elimination d'insecticides des pratiques agricoles intensives</li> <li>- Augmenter les rendements en coton graine (systèmes de production à petite échelle et bas rendements)</li> <li>- Amélioration de la production du coton dans les systèmes agricoles de petite taille en Afrique de l'Est grâce à une meilleure intégration verticale de la chaîne d'approvisionnement (intrants et services) (proposé mais reste à approuver dans le cadre du programme AAACP)</li> <li>- Better Cotton Initiative</li> <li>- Création de champs écoles ; promotion et adoption de bonnes pratiques agricoles, formation de producteurs (composante du PAFICOT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sénégal (2005), Ouganda (2005)</li> <li>- ACP (2010-14)</li> <li>- ACP (2010-13)</li> <li>- Kenya, Mozambique</li> <li>- ACP (2007-10)</li> <li>- Pays C4 : Bénin, Mali, Burkina, Tchad (2009-13)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FAO/CE</li> <li>Japon</li> <li>ICAC/CFC</li> <li>ICAC/CFC</li> <li>ICAC/CFC/CE</li> <li>SIDA/Suède</li> <li>BAD/UEMOA</li> </ul>	
	<a href="#">3.B.3.2</a> à <a href="#">3.B.3.3</a>	<p>Activités non encore programmées.</p> <p>NB. En matière d'approvisionnement en engrais, il faudra tenir compte de la stratégie régionale de promotion des engrais en Afrique de l'Ouest (et de ses évolutions)</p>			La restauration et la préservation de la fertilité des sols sont des enjeux majeurs pour améliorer la productivité du coton. Une vulgarisation à large échelle, adaptée à l'exploitation familiale (CEF) avec une forte implication des OP doit accompagner ces améliorations.
<a href="#">III.B.4</a>	<a href="#">3.B.4.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier les activités liées à l'amélioration variétale qui sont programmées en 3.B.2.1 (voir ci-dessus)</li> <li>- Programme semencier</li> <li>- Distribution de semences améliorées</li> <li>- Approvisionnement de petits producteurs en graines de coton certifiées</li> <li>- Production et approvisionnement des producteurs en semences améliorées (composante du PAFICOT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cote d'Ivoire (2008-10)</li> <li>- Non précisé (2008-11)</li> <li>- ACP (2010-13)</li> <li>- Pays C4 : Bénin, Mali, Burkina Faso, Tchad (2009-13)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DCE</li> <li>Japon</li> <li>ICAC/CFC</li> <li>BAD/UEMOA</li> </ul>	<p>Une capitalisation des activités exposées au 3.B.4.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience l'impact et la viabilité des nouvelles activités.</p>

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
	<a href="#">3.B.4.2</a> et <a href="#">3.B.4.3</a>	Activités non encore programmées.			La préservation de la qualité du matériel végétal (semences) est au moins aussi importante que son amélioration.
<a href="#">III.B.5.</a>	<a href="#">3.B.5.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Consultation d'experts sur la biotechnologie appliquée au coton »</li> <li>- Conférence « Enjeux du coton GM en Afrique »</li> <li>- Renforcement des capacités de production de coton GM (composante du programme WACIP)</li> <li>- Mise en place d'une plate-forme régionale sur les biotechnologies (composante du projet FSP-« Approche régionale dans le Partenariat UE-Afrique sur le coton »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Burkina (2007)</li> <li>- ACP (Burkina, 2008)</li> <li>- C4 + Sénégal (2007-10)</li> <li>- AOC (2009-12)</li> </ul>	USAID/ICAC/WACIP/INERA CE USAID  France	Une capitalisation des activités exposées au 3.B.5.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités  Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience l'impact et la viabilité des nouvelles activités.
	<a href="#">3.B.5.2</a>	Activités non encore programmées			Tenir compte des cadres nationaux et régionaux de biosécurité déjà mis en place et du passage au coton GM du Burkina Faso et améliorer la cohérence dans leur revue éventuelle et l'élaboration de nouveaux cadres de biosécurité
<a href="#">III.B.6</a>	<a href="#">3.B.6.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation d'une salle de classement</li> <li>- Qualité du coton (composante du projet « Qualité du coton, diversification et renforcement des OP »)</li> <li>- Standardisation de la mesure instrumentale du coton à des fins commerciales pour les pays producteurs de coton en Afrique (cadre du programme AAACP)</li> <li>- Amélioration de la classification du coton graine (composante du programme WACIP)</li> <li>- Systèmes de classification nationale du coton</li> <li>- Prévention de la contamination du coton graine en Afrique de l'Ouest (proposé mais restant à approuver dans le cadre du programme AAACP)</li> <li>- Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA et Programme qualité de l'UEMOA, définitions de standards africains, harmonisation des activités d'accréditation, de certification. Dans l'UEMOA (dans le cadre du Programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Côte d'Ivoire (2009-10)</li> <li>- Sénégal (2007-09)</li> <li>- ACP (2007-11)</li> <li>- C4 + Sénégal (2007-10)</li> <li>- Afrique (2011-14)</li> <li>- Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali (2010-11)</li> <li>- UEMOA/CE/ONUD/CEI (2006)</li> </ul>	DCE DCE  CFC/ICAC/CE  USAID  ICAC/CFC CFC/ICAC/BM/CE	Une capitalisation des activités exposées au 3.B.6.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités  Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience l'impact et la viabilité des nouvelles activités.

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
		d'Appui Régional de l'Intégration (PARI), venant en appui au programme qualité de l'UEMOA).			
	<a href="#">3.B.6.2</a> à <a href="#">3.B.6.4</a>	Activités non encore programmées NB. Le plan d'action d'amélioration de la qualité et de la valorisation de la qualité du coton dans les pays de l'UEMOA est pris en compte			La mise en œuvre d'une politique qualité « du champ à la commercialisation de la fibre » est un domaine important d'amélioration de la compétitivité interne des filières cotonnières africaines
<b>AS.4 <a href="#">Axe stratégique IV – Réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières</a></b>					
<a href="#">IV.1</a>	<a href="#">4.1.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité de gestion du risque-prix</li> <li>- Prêt pour abonder un fonds de lissage coton</li> <li>- Nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine</li> <li>- Etude de faisabilité d'un programme de gestion articulée du risque prix pour les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre</li> <li>- Etude sur le diagnostic des prélèvements obligatoires et la révision du mécanisme de fixation du prix du coton graine</li> <li>- Accès au financement d'exploitation découplé de la garantie coton (composante du projet PASE II)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Afrique Ouest</li> <li>- Burkina Faso (2008)</li> <li>- Burkina Faso (2007)</li> <li>- AOC (2006)</li>   <li>- Côte d'Ivoire (2008)</li>   <li>- Mali (2006→)</li> </ul>	AFD AFD AIC/AFD AFD  DCE  AFD	Une capitalisation des activités exposées au 4.1.1 sera nécessaire, de même que pour d'autres expériences de gestion du risque prix-coton en cours (ex. Côte d'Ivoire) et d'autres risques liés à l'activité agricole. Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience l'impact et la viabilité des nouvelles activités.
<a href="#">IV.2</a> à <a href="#">IV.6</a>		Activités non encore programmées NB. Veiller à capitaliser d'autres appuis à la gestion des risques agricoles que ceux liés au prix (ex. climat, santé), même appliqués à d'autres cultures annuelles que le coton et appuyer leur expérimentation (projets pilotes).			La diversification et l'amélioration des mécanismes d'accès au crédit constituent également un axe important devant contribuer à la réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières. Cependant, le développement du crédit dépend de certains facteurs externes aux filières (ex. garantie foncière) dont la résolution ne peut être directement apportée ici (ex. réformes foncières donnant des droits fonciers aux exploitations familiales...).

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
<a href="#">IV.7</a>	<a href="#">4.7.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de diversification agricole et de développement de marché</li> <li>- Projet de compétitivité et de diversification agricole (PCDA)</li> <li>- Diversification de la production de coton</li> <li>- Vulgarisation et assistance technique aux petits producteurs de compagnies concessionnaires pour la diversification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Burkina Faso (2007→)</li> <li>- Mali (2006-12)</li> <li>- Tchad (→2007)</li> <li>- Mozambique (2002-08)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BM</li> <li>BM</li> <li>Allemagne</li> <li>DCE</li> </ul>	<p>Une capitalisation des activités exposées au 4.7.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience l'impact et la viabilité des nouvelles activités.</p>
	<a href="#">4.7.2</a>	Activités non encore programmées			Les appuis à la diversification sont à envisager à l'intérieur de l'exploitation cotonnière. D'autres appuis à la diversification, excluant le coton, ne font pas partie du cadre d'action
AS.5 <a href="#">Axe stratégique V –. Accroissement de la valeur ajoutée (VA) générée par les filières cotonnières</a>					
<a href="#">V.1</a>	<a href="#">5.1.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agenda pour la compétitivité de la filière coton textile dans l'UEMOA (en révision) dans le contexte de l'élaboration d'une prochaine stratégie coton pour l'AOC qui prévoira des actions dans le domaine du textile et de l'habillement</li> <li>- C'est déjà le cas pour l'Afrique de l'Est et Australe, à travers la stratégie coton de la COMESA « Regional strategy for cotton-to-clothing value chain », adoptée en juin 2009</li> <li>- Développement du secteur coton : intégration de la chaîne (capitaliser les travaux déjà réalisés)</li> <li>- Etude pour la mise en place d'un Fonds Régional de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton dans l'UEMOA (capitaliser l'ensemble des études faites dans ce domaine)</li> <li>- Formation des opérateurs et techniciens aux différents métiers de la filière coton au niveau du centre régional de formation « CERTIFEX » du Mali (composante du PAFICOT)</li> <li>- Consolidation de centres artisanaux coton-textile (composante PAFICOT)</li> <li>- Projet d'appui à la commercialisation des produits du textile artisanal au Burkina (PACOTA)</li> <li>- Programme d'appui aux entreprises et organisations intermédiaires du secteur coton/textile, composantes « développement de réseaux d'entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Afrique de l'Ouest (2003)</li> <li>- Afrique (2006→)</li> <li>- Afrique de l'Ouest (2005)</li> <li>- Pays C4 (2009→13)</li> <li>- Idem</li> <li>- Burkina Faso (2008→)</li> <li>- Afrique (2003→) : Sénégal, Mali, Burkina, Cameroun, Madagascar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UEMOA</li> <li>COMESA/ACTIF/ITC/CE</li> <li>ONUDI</li> <li>BOAD</li> <li>BAD/UEMOA</li> <li>Idem</li> <li>Autriche</li> <li>CDE</li> </ul>	<p>Une capitalisation des activités exposées au 5.1.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité des nouvelles activités.</p>

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
		du textile industriel et du textile artisanal » et « appui à des projets pilotes du secteur textile ».			
	<a href="#">5.1.2</a> à <a href="#">5.1.6</a>	Activités non encore programmées			La viabilité des activités textile/habillement doit fortement tenir compte de l'activité 5.1.2 qui, à ce stade, constitue une hypothèse importante à lever, ne dépendant pas directement du Cadre d'action
<a href="#">V.2</a>	<a href="#">5.2.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des coproduits du coton</li> <li>- Promotion et développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA : sous-filière graine de coton</li> <li>- Développement de la production de biocarburants au Burkina Faso</li> <li>- Capitaliser articles études sur la valorisation de la graine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zambie (2010-13)</li> <li>- UEMOA, 2007</li> <li>- Burkina Faso (2006)</li> </ul>	DCE BOAD  SNCITEC/DAGRIS	<p>Une capitalisation des activités exposées au 5.2.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité des nouvelles activités.</p>
	<a href="#">5.2.2</a>	Activités non encore programmées			<p>NB. Etre attentif à ce que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la valorisation de la graine (huile, tourteau), les producteurs reçoivent une partie négociée de la valeur ajoutée générée par la transformation</li> <li>- Pour la production éventuelle de biocarburants, l'absence d'impacts négatifs sur le niveau de sécurité alimentaire des exploitations cotonnières</li> </ul>
<a href="#">V.3</a>	<a href="#">5.3.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du coton biologique et équitable</li> <li>- Coton "Made In Africa" (Partenariat Public-Privé)</li> <li>- Coton biologique et équitable, réserve de la Pendjari (Partenariat PP)</li> <li>- Mise en place d'un coton certifié bio</li> <li>- Appui au développement du coton équitable et bio-équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre</li> <li>- Amélioration de la fertilité des sols dans les exploitations biologiques de la zone cotonnière du Burkina Faso</li> <li>- Développement de la filière du commerce équitable pour le coton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mali (2007-08)</li> <li>- Afrique (2005→)</li> <li>- Bénin (2008-10)</li> <li>- Malawi (2007-10)</li> <li>- AOC (2009→)</li> <li>- Burkina Faso (2008-11)</li> <li>- Afrique (2003→) : Sénégal, Mali, Burkina,</li> </ul>	DCE Allemagne Allemagne Allemagne France  DCE  France/CDE	<p>Une capitalisation des activités exposées au 5.3.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité des nouvelles activités.</p>

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
			Cameroun		
	<a href="#">5.3.2</a> à <a href="#">5.3.3</a>	Activités non encore programmées			Veiller à développer des relations fortes, sécurisées et durables avec la demande, en privilégiant la transformation locale si une valeur ajoutée additionnelle est démontrée
AS.6 <a href="#">Axe stratégique VI – Renforcement, efficacité et efficacité de la coordination au niveau international, régional et national</a>					
<a href="#">VI.4</a>	<a href="#">6.4.1</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site internet <a href="http://www.coton-acp.org">www.coton-acp.org</a></li> <li>- Mise en place d'un système d'information régional sur le coton (SIRC) = dimension filière pour le coton du «Système d'Information Agricole Rurale (SIRC = composante du projet FSP-« Approche régionale dans le Partenariat UE-Afrique sur le coton »)</li> <li>- Composante « communication » de l'UdC (à mettre en place)</li> <li>- Créer une base de données sur la filière coton en réseau avec les 4 bases de données nationales (composante du PAFICOT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACP (2004→)</li> <li>- AOC (2009-12)</li>   <li>- AOC (2009→)</li> <li>- Bénin, Burkina, Mali, Tchad (2009-13)</li> </ul>	<p>ACP/CE France</p> <p>AProCA/Bailleurs multiples BAD/UEMOA</p>	<p>Une capitalisation des activités exposées au 6.4.1 sera nécessaire pour éviter par la suite des « duplications » d'activités</p> <p>Mettre à profit les résultats de la capitalisation pour améliorer l'efficacité, l'efficacité, l'impact et la viabilité des nouvelles activités.</p>
	<a href="#">6.4.2</a> à <a href="#">6.4.3</a>	Activités non encore programmées			Les activités qui seront menées devront veiller à ne pas multiplier des systèmes d'information et de communication de même nature, ce qui serait préjudiciable à l'efficacité et à l'efficacité globale du système, au détriment des filières

Réf. Résultats	Réf. Activités	Actions spécifiques au coton déjà menées, en cours, prévues, dans et hors partenariat	Pays concernés, période	Responsables / bailleur	Additionnalité du cadre d'action
					cotonnières africaines.

## Annexe 2

### Rappel des axes stratégiques (domaines) du Plan d'action UE-Afrique sur le coton

#### 1. Commerce international.

La poursuite des négociations dans le cadre du PDD dans l'intention de trouver une solution efficace pour le coton qui donne satisfaction à toutes les parties. L'accès aux programmes d'assistance technique liés au commerce existants. L'accroissement du renforcement des capacités pour défendre et négocier la position commerciale du coton à l'OMC.

#### 2. Stratégies nationales et régionales.

Il est nécessaire que les parties prenantes du coton dans les pays africains adoptent une perspective plus stratégique vis-à-vis du secteur du coton dans leur pays. Cette perspective stratégique devrait s'appuyer sur des initiatives existantes, s'aligner avec les réalités internationales et s'enchâsser dans les plans de développement nationaux. La connaissance, les aptitudes et les ressources de différentes parties prenantes devraient se combiner pour atteindre un objectif commun.

#### 3. Politiques & institutions.

Une division claire des responsabilités entre les associations commerciales et le gouvernement est essentielle. Il a été convenu que le gouvernement devrait créer un environnement qui favorise les investissements, renforce les associations de producteurs et encourage la participation des producteurs dans l'industrie de transformation.

#### 4. Innovations technologiques.

Il est nécessaire d'investir dans l'amélioration de la capacité productive du sol en combinaison avec une gestion efficace des intrants. Il est nécessaire de réduire sensiblement l'utilisation de pesticides dans la culture du coton afin d'éviter un impact négatif sur l'environnement et sur la santé de la population rurale. Il a également été convenu d'essayer de parvenir à une prise de décision informée concernant l'expansion des variétés génétiquement traitées dans les économies africaines des petits agriculteurs. Le classement par instruments du coton sera renforcé en Afrique en vue de mieux servir la demande et d'accroître la capacité de négociation.

#### 5. Gestion des risques et finances.

Les filières cotonnières peuvent réduire leur exposition aux chocs de prix externes en utilisant des instruments modernes de gestion des risques en combinaison avec des politiques réalistes de fixation des prix qui sont basées sur les réalités du marché international du coton. Le secteur financier international est prêt à améliorer l'accès des pays africains à ces instruments. Les pays producteurs de coton pourraient profiter du renforcement des capacités assuré en cette matière par la Banque mondiale. En outre, l'efficacité et la transparence des systèmes d'auto-assurance au niveau des entreprises et du secteur seront renforcées.

#### 6. Intégration dans la chaîne.

Prospection des possibilités d'intégration dans la chaîne. Les possibilités réalistes qui s'offrent dans le textile et l'industrie de l'habillement doivent être explorées, en particulier selon une perspective régionale. Un travail plus concerté sur les chaînes de production de coton organique/de bonne qualité au niveau international et du pays même est également souligné.

#### 7. Coordination.

La coordination est identifiée à trois niveaux : national, régional et international. Au niveau du pays, il est important de renforcer les associations commerciales, les consultations entre secteurs public et privé et la coordination des donateurs locaux. La coopération au niveau régional est prévue sur certaines questions telles que l'intégration régionale et les APE (Accords de Partenariat économique), l'innovation technologique, la transformation et la coordination des producteurs. La coordination internationale est nécessaire au niveau des pays africains (Genève, Bruxelles), des donateurs de coton, des organisations internationales et au niveau mondial avec le CCIC.